

# La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

**Insertions :** 1<sup>re</sup> page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; Financières (2<sup>e</sup> page), 3 fr.; Chronique locale, 1 fr. 50; Réclames en 3<sup>e</sup> page, 1 fr.; en 4<sup>e</sup> page, 0 fr. 50; Petites ann., 0 fr. 25. — Abonnements et Annonces payables d'avance.

Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : **ÉMILE LACROIX**

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (ancienne Municipalité) — TUNIS

TÉLÉPHONE 7.94

TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

**Abonnements :** Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Secrétaire de la Rédaction : **J. VÉHEL**

## LE PROTECTORAT MOURRA DU RAPT DES « PHOSPHATES TUNISIENS » DE KALAA-DJERDA

### La haute et basse Pègre

Le crime épouvantable, commis par deux gradins d'une audace inouïe, a soulevé ces jours-ci, dans la population tunisienne, une émotion bien compréhensible.

Ce drame du train de Bizerte, venant après une longue série d'assassinats et d'attentats divers, fait dire à tous que la Régence devient la terre de prédilection des forbans de tout acabit, qui sont en train de lui faire une réputation peu enviable.

La chronique sanglante ne chôme point, pas plus, du reste, que celle des vols, détournements, concussions, etc. Les noms des Levin, des Desfossez-Durand et autres bandits voisinent dans les journaux avec ceux des Demareq, Bourget, Dunoyer et autres escrocs d'envergure venus chercher un refuge ici, mais qui se sont faits vite pincer et réexpédier aux parquets qui les recherchaient, à moins que, sur le point d'être coffrés, ils aient pu mettre une distance respectable entre eux et la police.

Qu'est-ce qui a pu faire ainsi de la Tunisie, où autrefois les vulgaires délits ne sortant point de la banalité de faits divers venaient à peine rompre la monotonie de l'existence et fournir un peu de « copie » aux reporters aux abois, un pays où des crimes sensationnels, se suivant à intervalles rapprochés, attirent sur lui l'attention universelle et remplissent les colonnes des journaux du fracas de leurs détails épouvantables ?

Pour quelles raisons la Régence est-elle en train de conquérir ainsi un mauvais renom d'insécurité et une des premières places parmi les pays qui fournissent à la criminalité le plus gros contingent ?

Les uns attribuent ce changement à la marche de la civilisation, affirmant que toute médaille a son revers, tout progrès sa contre-partie. Cette explication est pour le moins douteuse, car la civilisation, en affinant les mœurs, contribue — du moins doit contribuer — à réduire les mauvais instincts au lieu de les développer, à inculquer les idées saines en refrénant les tristes penchants.

D'autres voudraient voir dans ce mouvement ascendant d'atrocités et de scélératesses une conséquence de la faiblesse numérique et du peu d'énergie d'une police locale et de la trop grande indulgence d'une justice qui ne sait pas, en certains cas, être aussi sévère qu'il le faudrait.

Et chacun d'y aller de son modeste avis, de sa petite opinion, de son conseil qu'il croit frappé au coin du bon sens.

La vérité est que la Tunisie a été de temps immémorial la terre des méfaits de toute espèce, certains haut placés donnant le pernicieux exemple à la plèbe.

De tout temps le dol s'y est épanoui sans être réprimé, les injustices se sont multipliées sans que leurs auteurs aient été le moins du monde inquiétés. Bien avant l'occupation française, les exactions et les assassinats étaient monnaie courante et

l'on vivait dans une atmosphère d'anarchie et de désordre. Dans la famille régnante même, les « mauvais cafés » n'étaient point rares et le prince sur le trône était la cible incessante et l'objet d'attentats variés de la part de proches trop pressés de lui succéder.

Sans doute, depuis que notre drapeau flotte sur cette côte barbaresque, les corsaires ont disparu, les guets-apens mutuels entre hauts dignitaires ne figurent plus que sur les livres d'histoire et la sécurité a été considérablement améliorée.

Mais sous l'administration — nous allions écrire sous le pachalik — des Millet, des Roy, des d'Anthouard, des Pichon et autres représentants de la République Française à des titres divers, d'autres iniquités ont continué à se donner libre cours et semblaient même quelque peu encouragées par l'indifférence — confinant presque à la complicité — de ceux qui étaient chargés de les réprimer et de montrer que le pavillon de la France ne devrait jamais couvrir des hontes et des turpitudes qui n'étaient que le legs d'une époque à jamais disparue.

Hélas ! des caïds et sous-caïds n'ont point cessé de pressurer et d'écraser leurs pauvres diables d'administrés, et jamais la sueur du bur-nous n'a autant fleuri qu'avec les créatures de Roy, couvertes et protégées *per fas et nefas* par celui-ci.

Dans un caïdat du centre, l'un de ces chenapans, pris plusieurs fois la main dans le sac, semble défier la justice immanente, et le contrôleur de la circonscription le couvre de sa haute protection. Il fait même plus : il le loge au contrôle civil et lui donne une place à sa table toutes les fois que les affaires du malandrin l'appellent au siège du contrôle.

Alors, les prévaricateurs peuvent donner libre cours à leur penchant. De temps en temps, il est vrai, on en pince un, *pro forma*. Mais pour un prévaricateur d'arrêté et condamné, de loin en loin, combien d'autres jouissent aujourd'hui grassement du fruit de leurs rapines ?

De leur côté, une nuée de parlementaires français, de gros personnages huppés que les scrupules n'étonnent pas, s'étaient dit que la Tunisie était le pays où l'on pouvait truquer sans crainte ni remords.

Et ces requins de la politique et de la finance s'abattirent sur la Régence et se la partagèrent comme on se partage un gâteau des rois, non pour y trouver la fève, mais pour y exploiter de riches gisements de phosphates, des terrains archifertiles, des olivettes productives.

L'idée ne vint même pas à ces rapaces et trop pressés fibustiers que ces vastes domaines pouvaient avoir de légitimes propriétaires, qui en avaient la possession parfois depuis de longues générations. Par d'incroyables tours de passe-passe, par de diaboliques machinations, ils travaillèrent à la spoliation des malheureux indigènes pour s'enrichir de leurs dépouilles.

Ces actes ont fourni à Vigné d'Octon, écrivain consciencieux et énergique, l'occasion d'un livre dont les éditions furent bien vite enlevées, dans lequel il flagelle de main de

maître les omnipotents coquins qui ont fait de la Tunisie le champ de leurs exploits repréhensibles.

Ainsi donc, de fil en aiguille, le goût de gagner de l'argent sans trop de peine, autrement que par un travail honorable, assidu et régulier, a envahi les masses. Le triste exemple fourni par les classes dirigeantes se propagea dans le peuple ; et le *bakchiche*, entre autres, vécut de beaux jours dans le bas fonctionnarisme, de même que le pourboire, l'achat de faux témoignages ou du silence, l'arbitraire, etc.

Les chefs, parfois plus corrompus que leurs subordonnés, n'osaient sévir que mollement, ce qui ne manqua point d'encourager ces derniers dans la mauvaise voie où ils en entraîneraient d'autres.

Bref, peu à peu, la mentalité générale se pervertit, le mal ne soulève presque plus de réprobation, les vols et les crimes s'accomplissent devant une sorte d'indifférence, la corruption semble chose naturelle, et l'atmosphère morale se vicie sans cesse.

Quoi d'étonnant alors que l'échelle du crime s'élève chaque jour davantage et que les monstruosité se succèdent avec une effrayante rapidité ?

Quand des ex-résidents généraux, des hommes politiques connus, de hauts fonctionnaires se faisaient les complices des pires manœuvres, comment la foule des petits ne serait-elle pas tentée de les imiter, comment des chenapans reculeraient-ils devant la perpétration d'un mauvais coup, comment les personnes et les biens ne seraient-ils pas à la merci continue du surin du bandit ou de la spoliation de consortiums puissants ?

L'exemple, souvent, vient de haut.

JEAN-SANS-PEUR.

### BILLET DE LA SEMAINE

#### Encore le Mokta et le Bou-Khadra

Notre excellent confrère Servier, de la Dépêche de Constantine, pousse un cri d'alarme parce que le gouvernement général de l'Algérie s'apprete à concéder, sans adjudication, l'exploitation de la mine du Bou-Khadra à la Société du Mokta sur les bases du contrat consenti à la Société de l'Ouzenza, mais... avec l'exonération de l'embarquement au port de Bône et le versement d'une somme de quatre millions pour l'aménagement en voie large de la ligne à voie étroite Souk-Ahras-Tébessa.

Ce qui revient à dire que le Mokta pourrait embarquer son minerai du Bou-Khadra à Bizerte par la ligne de Nebeur prolongée.

De cette façon, le Bou-Khadra couperait à l'obligation du pavillon français et pourrait lutter avantageusement avec l'Ouzenza si, par hasard, la ligne de Nebeur était construite aux frais de la Tunisie ou du Bône-Guelma ou même aux siens, pour avoir un tarif beaucoup plus réduit.

LE SEMAINIER.

Lire LA PETITE TUNISIE SOCIALISTE c'est s'instruire.

## La Société des Phosphates Tunisiens de Kalaâ-Djerda

### ACCULÉE, AVOUE LE RAPT ET LA CONCUSSION

Toute affaire véreuse est mortelle.  
- Kalaâ-Djerda est une affaire véreuse.  
- Donc Kalaâ-Djerda est mortelle.

ET BELLOT LE PROUVE :

Nous avons publié, dans notre dernier numéro, une lettre de M. Bellot, alors administrateur délégué de la Société des Phosphates Tunisiens, qui contient quelques vérités à retenir au milieu de beaucoup de mensonges. Elle est, de plus, l'aveu flagrant et indéniable du rapt odieux et criminel des phosphates de Kalaâ-Djerda dont cinq cents indigènes sont les victimes.

M. Bellot a dû l'écrire bien certainement sous l'empire d'un de ces violents accès de colère dont il est coutumier, provoqué à la lecture d'un article d'un confrère algérien sans calculer aux conséquences désastreuses qu'elle pouvait avoir sur l'issue des procès en revendication, aujourd'hui devant la Cour d'appel d'Alger.

Pour les besoins de notre réfutation et l'édification de nos nombreux lecteurs qui suivent attentivement notre campagne pour le droit et la justice, si nous en jugeons aux nombreuses lettres qui nous arrivent continuellement pour nous réclamer des numéros, nous allons reproduire la lettre de M. Bellot en la scindant en paragraphes pour la mieux démolir.

C'est bien malgré nous que nous avons donné le jour à cette bonne épître, car nous étions bien décidés de ne publier aucun document concernant le rapt de Kalaâ-Djerda, mais devant la mauvaise foi évidente des Mougeot, sous-Mougeot et de leur patron Donegani, nous nous sommes vus dans la nécessité d'agir autrement :

#### PARAGRAPHE I.

Tunis, le 22 avril 1904.

Monsieur,

Si vous vous occupez de l'affaire de Kalaâ-Djerda comme d'une affaire concurrente aux affaires de l'Algérie, c'est incontestablement votre droit. Mais si vous parlez de cette affaire pour soutenir les prétentions du dénommé E. Lacroix, publiciste à Tunis, permettez-moi de vous dire que ce dernier a surpris votre bonne et en a étrangement abusé.

Il n'est pas besoin de déclarations des indigènes, ni de celles de M. Lacroix, pour constater que l'immeuble — c'est-à-dire l'hennich de Kalaâ-Djerda — n'a jamais été vendu à personne, puisqu'actuellement l'immatriculation est requise au nom des indigènes et de la fondation pieuse.

#### RÉPONSE :

L'immatriculation de Kalaâ-Djerda fut requise au nom des indigènes de la fondation pieuse. Cela est vrai dans la réquisition d'immatriculation devant le Tribunal dit Mixte, chargé d'appliquer le *homestead* en Tunisie. Cela est partiellement faux dans la réalité. Puisque la diffusion immense que nous imprimons à la *Petite Tunisie Socialiste* dans tous les milieux financiers et économiques de France, diffusion décuplée par l'appui des journaux spéciaux, nous donne la conviction d'écrire pour les porteurs mécontents des titres à la côte de Kalaâ-Djerda, prenons devant leur tribunal M. Bellot en flagrant délit de contre-vérité, en affirmant que les opposants irréductibles à l'immatriculation de Kalaâ-Djerda furent les dévotaires eux-mêmes que Bellot prétend auteurs de l'instance et qui se reprisent lorsqu'on leur parla d'un contrat qui les dépouillait et dont ils ne voulaient jamais. Et ces opposants, faibles à eux seuls, prenaient un porte-parole. Qu'importe qu'il s'appelât Lacroix, si la fin d'un déni de justice était au bout ? Premier quasi-mensonge.

#### PARAGRAPHE II.

D'autre part, est-il douteux que les phosphates contenus dans la propriété aient été concédés par les indigènes eux-mêmes, depuis mai 1894 ? Que depuis, ces derniers aient régulièrement reçu leur fermage par anticipation de trois années ? Comment les indigènes ont-ils pu ignorer les actes passés par les deux notaires de Zeghalma accompagnés d'un notaire officiel en avril 1904, puisque, à cette date, ils ont également perçu, individuelle-

ment, leur côté-part du prix de location, c'est-à-dire : dix-huit mille fr. par an pour trois ans anticipés ?

#### RÉPONSE :

Quant à affirmer, comme le fait Bellot, que « depuis 1894 », les Arabes avaient concédé les phosphates, c'est avancer sciemment et inconsciemment une assertion que les faits démentent d'eux-mêmes.

Depuis 1894, Messieurs, savez-vous ce qu'il y a, jusqu'en 1903 ? Il y a eu que Kalaâ-Djerda s'est débattue dans les trames, les tentatives de dol, les compétitions éhontées, les offres infimes, les intimidations, les cajoleries.

Il y a eu, notamment, le contrat Mercier, de juin 1894, chef-d'œuvre d'ineptie léonine que n'aurait admis ni consacré aucune justice humaine. Bellot y était, il en était. Savez-vous ce qu'en 1894 on offrait aux Arabes pour leurs millions : DEUX MILLE DEUX CENTS FRANCS la première année du bail (art. 3 du contrat), à se partager entre cinq cents pauvres diables. Quatre francs par tête et par an ! Bellot se ruinait ! Mais 2.200 fr. cela paraissait énorme aux neuf indigènes qui traitaient, sans qualité aucune pour le faire, avec Mercier et consorts. Aussi leur rognait-on la part pour les années suivantes : DEUX MILLE francs seulement (toujours art. 3 du contrat).

Est-ce du contrat Mercier que se prévalait Bellot dans sa lettre de 1904 ?

Est-ce du contrat Targe ? Celui-là, devenu plus tard ami et allié de Bellot, offrait, le 15 novembre 1895, cinquante-cinq mille francs, portés à soixante mille francs par le cadî, payables en trois termes échelonnés pour quinze années d'exploitation, soit vingt mille francs tous les ans, pendant la première période triennale.

C'était plus « conséquent » que Mercier, mais Targe, plus habile, ne versait pas un centime aux Arabes. Il déposait les vingt mille francs du premier terme au *Bit-el-Mal* (Caisse indigène des Dépôts et Consignations) et s'empressait de reprendre, en juin 1898, ses fonds dès que l'Appel déclarait son contrat inopérant et l'expulsait, bien avant même son arrangement arbitral et arbitraire avec Bellot sur le dos des dévolutaires, et avec la complicité d'un d'Anthouard, délégué à la Résidence générale et mandataire de Pichon-le-Camp ?

Entre temps, Mercier, ayant des craintes légitimes pour son pseudo-contrat de location, conseilla à ses



# Absinthe Supérieure PREMIER FILS

Agent général pour la Tunisie : Aug. DUCROS - Tunis

associés Bellot et Rouquerol d'entrer en arrangements avec le groupe Targe qui consentait à leur donner une petite part dans l'opération pour avoir la paix et la tranquillité. Rouquerol acquiesça, mais Bellot, malin, refusa net de souscrire à un arrangement, préférant garder le tout pour lui.

Il se mit immédiatement à l'œuvre et commença par faire révoquer le mokaddem qui avait traité avec le groupe Targe en l'accusant de concussion — ce qui était vrai, entre parenthèses — et décider que le bien habous serait administré dorénavant par deux mokaddems, mesure sage et prudente, reconnaissons-le, mais de suite il s'ingénia à les corrompre.

Cela ne fut pas aussi aisé qu'il le pensait, car l'un des deux refusa énergiquement le pacte honteux qu'on lui offrait, mais il eut raison de l'autre et s'en contenta pour obtenir de lui un contrat de bail en même temps qu'il lui faisait engager un procès devant le Tribunal civil contre Targe en nullité de son contrat, lequel, ainsi que nous le disons plus haut, fut déclaré nul par le Tribunal civil de Tunis et la Cour d'appel d'Alger.

Bellot, nanti du prétendu bail consenti frauduleusement par un seul mokaddem, se croyait déjà possesseur des phosphates de Kalaa-Djerda, mais il avait compté sans son hôte, car, assigné à son tour devant le tribunal arabe du Charaa, immédiatement après la révocation de l'infortuné et concussionnaire mokaddem, ce tribunal annula son contrat, et pour comble de malchance, le tribunal civil lui interdit de mettre les pieds à Kalaa-Djerda s'il voulait continuer à s'en servir.

Et c'est avec de pareils contrats nuls ou annulés, que des arbitres présidés par un délégué à la Résidence générale ont osé dépouiller une tribu de cinq cents individus !

Naturellement, à part les quelques billets de mille qui servirent à corrompre le mokaddem félon et quelques autres fonctionnaires, jamais Bellot ne versa un décade aux dévotaires du habous.

Reste le fameux contrat de 1903, postérieur aux décrets de 1898. Bellot s'en prévaut, bien qu'il ne vaille rien de rien et sera certainement annulé par Alger au même titre que les précédents, pour la double raison que :

1° Il est moins valide que le contrat Targe, passé avec autorisation du Premier Ministre au cadî, ce qui ne l'empêcha pas de sombrer en première instance et en appel ;

2° Les Arabes n'en veulent pas, jamais n'en voulurent, et la plupart d'entre eux l'ignorèrent, touchant leurs six mille francs de fermage sans savoir de quoi il retourne. Cela, nous y reviendrons, car on ne saurait parler avec détails au cours d'une incidente.

## PARAGRAPHE III.

La vérité est que M. Lacroix joue sur les mots ; il sait très bien que l'acte passé en avril dernier ne concerne que les phosphates et nullement le fonds ; que si une propriété d'environ cent mille francs a été donnée en emploi aux indigènes, c'est en partie pour les indemniser de la portion de terrain qui sera occupée par la ligne de chemin de fer qui traverse l'henchir de Kalaa-Djerda.

## RÉPONSE :

Nous serons très brefs là-dessus. Bellot parle d'avoir indemnisé en partie les indigènes.

Il leur a donné un œuf et leur a pris un bœuf en échange.

De quoi se plaignent-ils ? Pourquoi créent-ils des difficultés à un pauvre diable de Français, flanqué de quelques lazaroni ? Fi, les vilains ! les ingrats !

## PARAGRAPHE IV.

Monsieur Lacroix cherche à créer des difficultés à une dizaine de Français qui ont mis tout leur avoir dans cette affaire depuis 1894, qui viennent de la revendre avec un bénéfice relativement très minime, puisque plusieurs d'entre eux ne rentreront même pas dans leurs débours. C'est vous dire que l'œuvre entreprise par M. Lacroix est malsaine ; elle n'est basée que sur le mensonge.

## RÉPONSE :

Bellot a mis tout son avoir, dit-il, dans cette affaire. Ses amis aussi, pleurniche-t-il. Or, attendu que Bellot et ses amis possédaient un peu plus

que les six mille francs qu'ils donnaient aux gens du habous, et les cent mille francs (savoir) qu'ils payaient le territoire d'échange, où donc est passé le reste de l'argent ? Est-ce donc, comme on le chuchote, en concussions, pois-de-vins, bandeaux de forfaiture et autres moyens d'acheter les consciences trop lâches ? Où est l'argent ? Où est tout votre avoir, Messieurs !

## PARAGRAPHE V.

Du reste, l'acte de concession n'est pas l'œuvre de deux notaires indigènes, mais bien un contrat en due forme, passé avec le consentement unanime des co-propriétaires, signé par le président de la Djemaïa et approuvé par le Gouvernement Tunisien, c'est-à-dire par S. A. le Bey de Tunis.

Cette lettre n'a pour but que d'éclaircir votre religion personnelle, c'est à vous de parler ensuite de cette affaire comme vous l'indiquera votre conscience.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

E. BELLOT.

## RÉPONSE :

In cauda bey... nemum ! Qu'on excuse cet affreux jeu de mots. Mais le moyen de ne pas le faire ? Que venait fiche le Bey dans toute cette sale affaire ? Aloys, à lire la missive Bellot, il a suffi du firmen beylical pour lui donner Kalaa en dépôt. Opime ?

Le bel aveu ! Ainsi donc, Monsieur Bellot, vous n'avez ni droit, ni pouvoir, ni concession volontaire, ni rien de rien. Vous aviez des Arabes qui ne voulaient pas de vous, et vous êtes allé au Bey et vous lui avez extorqué une signature, et vous avez agrippé le bien d'autrui.

Mais cette signature du Bey, seule et unique, dont vous vous prévaliez, vaudrait-elle plus que lorsqu'elle est accompagnée, pour promulgation, de celle du Représentant de la République française en Tunisie, comme le sont les décrets des 31 janvier 1898, sur la location des biens habous publics ou privés comme Kalaa-Djerda, ou du 1<sup>er</sup> décembre également de 1898 sur la recherche et l'amodiation des phosphates dans les dits biens habous.

Et vous venez nous dire cela, sans fard, avec toupet, avec cynisme : « Le Bey m'a donné ça, je le garde ! »

Et vous croyez que les juges d'Alger vont vous laisser ce gigot beylical dont il ne reste plus que l'os !

Allons donc ! Savez-vous quand vous aurez la paix, Monsieur ? C'est le jour où il sera démontré que la signature du Bey, engageant ses sujets, pourra livrer les trois quarts de la Tunisie à l'Allemagne, tout comme elle vous a donné ces phosphates que vous finirez par rendre !

## NOS ÉCHOS

### NOTRE JOURNAL

A l'occasion des fêtes de la Pentecôte, nos ateliers d'imprimerie étant fermés dimanche et lundi, notre numéro de mardi prochain ne paraîtra pas.

### DANS LA LÉGION D'HONNEUR

Nous avons appris avec plaisir la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, de M. Klepper, ancien contrôleur civil à Béja, actuellement détaché au cadre marocain, et de M. de Chavigny, chef du Service des Domaines au Maroc.

Ces deux fonctionnaires sont très connus en Tunisie où ils comptent de nombreuses sympathies. Nous leur adressons l'expression de nos vives félicitations.

Quant à la nomination de MM. Berge et Fabry, elles seront moins bien accueillies et nous ne serons pas les derniers à protester contre leur octroi.

Quant on a un passé comme celui décrit dans les *Odeurs de Tunis* par feu Pontois, ancien président du Tribunal de Tunis, ou qu'on a versé à son nom personnel les fonds de son administration, sans que personne ait jamais vu la couleur des intérêts, il nous semble qu'on aurait pu se dispenser d'accorder la rosette de la Légion d'honneur à ces deux moineaux qui sûrement ne sont pas étrangers à l'établissement du cautionnement au Maroc.

### ERREUR NE FAIT PAS COMPTE

C'est par erreur, dit le *Progrès de la Haute-Marne*, que nous avons déclaré que M. Fuzelier avait touché de forts dividendes dans les « Phosphates de Kalaa-Djerda ». En effet, voici le cours de cette mirabolante société :

1907 : 1.500 fr. — 1908 : 1.160 fr. —

1909 : 460 fr. — 1911 : 500 fr. — 1914 : 387 fr.

Nous croyons plutôt que le cauchemar de M. Mougeot aura spéculé sur les mines de Nebeur ou sur les chemins de fer brésiliens.

### LES PLACEMENTS

#### DE LA C<sup>e</sup> ALGÉRIENNE

*Saint-Louis, San-Francisco*. — On mande de New-York que le juge fédéral de Saint-Paul a refusé d'autoriser l'émission de recevoir certificats, pour permettre à la C<sup>e</sup> du Saint-Louis and San-Francisco Railways, qui n'a pas de disponibilités liquides, de payer le coupon du 1<sup>er</sup> juin des 5<sup>es</sup> General & Conigu Lien Bonds. Dans ces conditions, MM. Speyer ont offert d'avancer à nouveau le montant du coupon, comme ils l'avaient fait en novembre dernier.

Oui, mais combien de temps cela durera-t-il ! Rappelaons que l'obligation 5 %, nouvelle se traite au Petit Marché à 200 fr., et l'obligation 4 1/2 % à 79 fr. environ.

*Emprunt Turc*. — On dit que la moitié seulement des titres offerts au public aurait été effectivement placée.

Bien des raisons expliquent cet échec, dit le *Capital*. Tout d'abord, il est indiscutable que la brusque chute — qu'il eût été extrêmement facile d'empêcher — de la *Rente Ottomane Unifiée* qui, en fort peu de temps, a déchié de plus de sept points, a produit la plus fâcheuse impression sur la Bourse.

D'autre part, il est vraiment incompréhensible que les établissements émetteurs aient laissé, pendant toute la semaine précédant la souscription, coter une perte sur le prix d'émission du nouvel emprunt, perte qui atteignit un moment jusqu'à 0 fr. 20 % ; cette attitude apparaît comme d'autant plus étonnante que les émetteurs représentaient la contre-partie à peu près unique des vendeurs.

Enfin, c'est un point sur lequel nous avons déjà en l'occasion d'insister, le public s'est parfaitement rendu compte que les garanties affectées à l'emprunt ne représentaient qu'un gage de second rang, de qualité bien inférieure à celui de la *Rente Unifiée* 4 %.

### UN BEAU GESTE

La Compagnie du Bône-Guelma, qui puise en Tunisie ses principales ressources, émette de la misère qui va peser lourdement sur l'élément indigène, par suite de la sécheresse, a voulu contribuer au soulagement des milliers d'êtres qu'il va falloir faire manger.

Sur la proposition de M. Trélat, son honorable président du Conseil d'administration, elle a voté un premier secours de cinquante mille francs qui seront bientôt distribués par les soins de l'Administration du Protectorat.

Il serait à souhaiter que l'exemple fut suivi par toutes les sociétés qui jouissent de monopoles aussi divers que variés.

Et les caisses du Gouvernement aidant, on pourrait passer cette malheureuse année 1914 sans voir renouveler les tristes événements de 1868.

### FAUX BILLETS

Notre bon confrère du *Courrier de Tunisie* recommande à ses lecteurs de se méfier de faux billets de banque d'Algérie de 10 francs qui sont en circulation.

Cette recommandation n'est-elle pas superflue par les temps qui courent ?

Quant à nous, nous croyons que les émetteurs de ces mauvaises coupures n'ont guère de chance de faire de brillantes affaires et qu'ils risquent plutôt d'être obligés de déposer leur bilan à brève échéance.

### FÉLICITATIONS FOR EVER

A la suite de son élection, M. Albin Rozet a reçu des musulmans d'Algérie de nombreux télégrammes de félicitations, mais pas un seul des indigènes de Tunisie, et encore moins des Ouled-Cheïk de Kalaa-Djerda.

Est-ce qu'aux yeux de ce parlementaire les musulmans tunisiens, victimes des requins de la finance et du parlement, Mougeot & Cie, seraient moins intéressants que leurs coreligionnaires d'Algérie ?

L'indignophilie de M. A. Rozet nous a tout l'air d'une immense fumisterie, aussi vaste que ses redingotes à sous-pieds.

### POUR ESQUIVER UNE TAXE

Depuis une trentaine d'années, M. Chailley a trouvé le bon filon en exploitant à Paris un office colonial grassement prébendé, mais le meilleur de tous, c'est sans conteste possible, celui de la mine de fer de Douéria, entre Béja et Mateur, qui lui a rapporté quatre millions sans compter la bonne petite redevance.

D'après le nouveau règlement minier en application depuis cette année, Douéria, comme toutes les mines de fer, va subir une redevance de 0 fr. 25 par tonne au profit du Gouvernement, ce qui n'est que justice, mais cette redevance ne semble pas causer un plaisir extrême à M. Chailley qui a déjà cherché le moyen de s'en exonérer en... réclamant au B.-G. encore un abaissement sur le prix du transport de son minerai.

Ce n'était pas plus malin que ça, encore fallait-il y songer.

Nous espérons bien que M. Chailley en sera pour ses frais de démarches.

## L'ACTUALITÉ MÉDICALE

# LA HERNIE

La hernie est une infirmité trop gênante et trop grave pour que les hernieux soucieux de leur santé n'apportent pas toute leur attention à se soigner d'une façon sérieuse.

Aucun d'eux ne doit se juger hors d'atteinte, s'il n'a obtenu, grâce à un appareil perfectionné, la réduction complète et la contention absolue de la tumeur. Hors de là, il ne peut être question pour lui de bien-être ni même de sécurité.

En été, il est encore quelques précautions spéciales qu'il convient de ne pas négliger, et je voudrais insister ici sur trois points particuliers :

1° Je voudrais d'abord que cette contention absolue de la hernie, surtout pendant la saison chaude, soit obtenue sans aucune gêne.

2° En outre, il est plus que jamais indispensable que l'appareil herniaire soit complètement imperméable à la transpiration.

3° Enfin, je voudrais insister auprès de mes lecteurs sur la nécessité d'avoir recours aux conseils d'un praticien en lequel ils puissent avoir une confiance absolue.

En l'espèce, les faux spécialistes abondent, et malheureusement les lois ne permettent pas toujours de poursuivre comme il le faudrait les charlatans qui profitent de l'incertitude des blessés pour leur faire acheter à prix d'or des mixtures sans vertu ou de vieux appareils sans aucune valeur.

J'affirme que, seul de tous les bandages herniaires, le nouvel Appareil Pneumatique Impermeable et sans ressort inventé par le renommé Spécialiste de Paris, M. A. CLAVERIE, remplit toutes les conditions du bandage idéal.

Il assure, dès son application, une réduction et une contention toujours garanties.

Entièrement imperméable à l'eau et à la transpiration, indéformable et inaltérable, sans ressort gênant, sans fer qui se rouille, sans cuir qui se corrompt, il s'applique et se moule sur le corps sans occasionner la moindre gêne et sans se déplacer, quelle que soit la position prise.

C'est dire tous les avantages qu'il offre en été, et, pour être complètement renseignés à ce sujet, j'engage vivement mes lecteurs à lire la nouvelle édition du *Traité de la Hernie* qui sera adressée gratuitement à tous les lecteurs de cet article.

Il leur suffira d'écrire à M. A. Clavierie, 234, faubourg Saint-Martin, à Paris, pour recevoir discrètement cet intéressant ouvrage ainsi qu'un extrait du Livre d'Or contenant des centaines d'attestations autorisées particulièrement significatives.

Docteur J. BOSSARD,  
de la Faculté de Médecine de Paris.

## Le Rachat du B.-G.

Aura-t-il lieu ou n'aura-t-il pas lieu ?

Les avis sont partagés en Algérie et déjà un grand revirement se fait dans la population de la colonie-sœur.

C'est que, aux belles promesses qu'on avait fait miroiter aux yeux des habitants de l'Est constantinois, a succédé un programme étriqué — provisoire, assure-t-on — mais on sait que le provisoire dure parfois si longtemps qu'on finit par ne plus savoir si ce n'est pas du définitif — qui ne répond plus aux espérances qu'on avait fondées sur le rachat qui devait procurer une ère de grands travaux dans la région pendant des années.

Maintenant, on n'aperçoit plus que la carte de deux cents millions à payer à la Compagnie du Bône-Guelma et rien en compensation qu'une petite transformation de quelques millions de la ligne de Souk-Ahras à Tébessa. On trouve cela très insuffisant en raison du sacrifice important qu'on demande à la Colonie.

Nous connaissons le sentiment de quelques délégués financiers autrefois partisans résolus du rachat et qui, aujourd'hui, se disent qu'on a eu peut-être tort de repousser les propositions fort acceptables du B.-G. — quand on n'a pas le premier maravedis en caisse pour faire face à la situation.

« Peut-être, disent-ils, pourrait-on faire machine en arrière, mais le B.-

G. serait-il aujourd'hui d'aussi bonne composition ? »

Sans être dans le secret des dieux ou du B.-G., il nous semble que celui-ci aurait tout intérêt à maintenir ses propositions premières.

En tout cas, il serait prudent que la question du rachat fut remise à l'année prochaine, ce qui permettrait de voir mieux les choses et où est l'intérêt véritable de la colonie.

## Nos Tramways

En ce moment, notre Compagnie-monopole de Tramways, urbains et suburbains, va porter son capital de dix à douze millions pour faire face à la nouvelle situation que lui crée la ligne de Tunis-Hammam-Lif.

Cette augmentation de 2.000.000 est le prétexte de vives critiques contre la société. On lui reproche d'avoir distribué en intérêts les fonds qui auraient dû aller à la réserve légale. Cette distribution eût pour conséquence une hausse des actions de cinquante à soixante francs, aujourd'hui elles sont retombées à leur chiffre d'émission ou à peu près. La confiance a disparu, et pourtant c'est le contraire qui devrait être.

Elle est seule à Tunis et dans les environs. Pas de concurrence. Elle cherche même à ne pas en avoir du côté du B.-G., comme si on pouvait empêcher un chemin de fer de prendre des voyageurs s'il plait à ceux-ci de préférer ce mode locomotion aux trams électriques ? Comme s'il était possible d'empêcher les voyageurs pour les au-delà de Tunis de vouloir arriver par le train à la gare pour y prendre le train correspondant ?

Il y a quelque chose de défectueux dans l'exploitation de nos tramways. Le prix du kilomètre électrique est-il trop élevé ? Les voyageurs insuffisants ? le capital trop élevé ? Nous ignorons. Mais ce que nous savons, c'est qu'il y a trois compagnies de tramways à Alger, sans compter une Société de Messageries de Belcourt et que toutes ces exploitations donnent des bénéfices tels que les actions de la Société des Tramways algériens se cotent aujourd'hui à 2.500 francs !

## Lyautey, le Roi des Bluffeurs

Notre excellent confrère la Tribune Bônoise s'élève, comme nous, contre le bluff inouï auquel a recours le général Lyautey avec la prise de Taza, pour se faire absoudre ses coups de force contre nos confrères de la presse marocaine et son cautionnement frappant les journaux de l'empire chrétien.

Le général Lyautey se pare des plumes des autres, et ce serait à souhaiter que le Gouvernement mit fin bientôt aux agissements de ce particulier grisé par les louanges, qui commence à devenir dangereux.

Le Résident général n'a qu'un but, dit notre confrère : se maintenir dans ses fonctions et rendre impossible par avance la situation de ses successeurs.

Il faut avoir vu ce général français, revêtu d'un burnous, faisant obséquieusement les trois génuflexions réglementaires devant « Sa Majesté Chérifienne », en présence de nos officiers indignés qui s'enfonçaient de honte les ongles dans les chairs, pour se faire une idée de l'oubli du respect de soi-même auquel peut consentir un homme qui veut à tout prix « conserver son emploi ».

Un tel souci explique bien des actes, bien des gestes, bien des attitudes. Cet homme, arrogant avec ses compatriotes, devient d'une souplesse incroyable devant les moindres représentants des puissances étrangères. On pourrait citer cent exemples à ce sujet.

Pour pouvoir vivre au Maroc, Lyautey régnante, il faut être Allemand, Anglais, Espagnol, tout ce que l'on voudra, à condition de n'être pas Français et encore moins républicain.

Dés journalistes en ont fait à leurs



ÉVITEZ  
CES  
VALEURS!

Ou franchement mauvaises,  
Ou ultra-majorées,  
Ou risquant des moins-values,  
Ou courant à l'effondrement,  
Ou lancées en marge du Code.

dépens l'amère expérience et je suis étonné, étant donné la façon dont le général Lyauté en use à l'égard des représentants de la presse française, qu'il se trouve encore en Algérie et dans la Métropole des journaux qui puissent consentir à servir le jeu de cet homme en se faisant l'écho de ses bluffs et en taisant la vérité sur son œuvre réelle au Maroc.

Les Minotaures de l'Épargne

LA VÉRITÉ  
SUR LE  
CRÉDIT LYONNAIS

(fin du discours Wilm)

Je ne veux pas abuser des lectures; permettez-moi cependant de faire passer sous vos yeux, très rapidement, des documents qui vous prouveront qu'en Russie ceux-là même qui défendent les intérêts que servent ici nos collègues de droite, sont d'accord pour protester contre tout emprunt. Voici comment s'exprime la Strana. Le grand journal libéral de M. Kowalewski vient de publier, en tête de ses colonnes, l'article qui suit :

« Chaque jour apporte en France de nouvelles révélations au sujet des agissements mystérieux ayant pour but de fournir au gouvernement russe des ressources péniennes au mépris de la loi et en dépit de la volonté des représentants du peuple. La question de l'emprunt acquiert toute son acuité politique du fait qu'elle contient dès maintenant des germes du futur conflit entre la prochaine Douma et le Gouvernement.

« Bien que les créateurs de la soi-disant Constitution russe aient déployé tous les efforts possibles en vue d'assurer leur indépendance en matière de finances vis-à-vis de la représentation nationale, leur œuvre n'est pas exempte d'une lacune sérieuse en ce qui touche la question des emprunts. On aura beau forcer la main à la logique, on ne pourra forcer le sens des articles correspondants des lois fondamentales, dénant au ministère le droit de conclure des emprunts sans une sanction strictement formulée de la Douma. »

Voici comment, sur cette même question, s'expriment les cadets qui représentent là-bas le parti démocrate constitutionnel, dans un éditorial du journal officiel de leur parti, le Retch : « Deux symptômes de ces derniers jours indiquent que celui des buts du voyage de H. Izvoiski dont il parle le moins, c'est-à-dire l'émission d'un nouvel emprunt, semble être le moins proche du succès. C'est d'abord l'attitude de la presse française qui revient, pour ce qui touche la situation en Russie, à la politique de silence et d'escamotage qui était la sienne, non certes par pur désintéressement, avant le dernier emprunt. C'est ensuite la hausse, trop brusque pour être naturelle, des titres de rente. Cette hausse systématique et artificielle de la rente a évidemment pour but de calmer, à la veille d'une nouvelle opération, les rentiers français. Les emprunts russes sont placés parmi la moyenne d'épargne et même parmi la petite épargne. Ce milieu est prompt à s'émeouvoir. Mais il l'est également à se tranquilliser. Les temps ne sont pas loin où il s'attendait à un cataclysme général en Russie. Mais comme le gouvernement russe n'a pas cessé d'exister et que la révolution russe n'a pas justifié les attentes qu'elle avait fait concevoir, le bourgeois français s'est rassuré. »

Entin, un journal de Moscou, Golos Rousskago (la Voix d'un Russe) — qui représente là-bas l'opinion des réactionnaires — s'exprime ainsi à propos de la hausse de la rente :

« La hausse brusque du prix de la rente et d'autres fonds donne de fortes raisons de croire que cette hausse est le résultat d'une spéculation grandiose conduite sur une large échelle et dont le but est évidemment d'enrichir une partie de spéculateurs aux dépens d'une autre. S'il s'agissait réellement là d'un accroissement de la confiance de la société en la solidité du régime actuel et en la capacité de crédit de la Russie, les valeurs d'Etat suivraient dans leur mouvement de hausse une certaine régularité et une certaine méthode et ne procéderaient pas par à-coups, comme c'est le cas aujourd'hui. »

« Voici sous quel aspect la situation se présente aux yeux des représentants influents du monde financier. Les financiers de Berlin et de Paris ont profité de l'état de choses actuel en Russie, notamment de la fermeté du ministère dans sa politique de répression et de la réaction au sein de la société, pour écouler en Russie de vieux stocks de fonds russes.

« L'emprunt français, conclu par notre gouvernement au début de la guerre et placé en mains sûres, ne monte point. Il est vrai qu'il n'a jamais non plus baissé

sensiblement, mais le fait est qu'on le voit aujourd'hui en dehors du mouvement général de hausse. Il en est de même des obligations de la banque des paysans qui ne trouvent pas d'acheteurs au prix de 64 roubles, bien que la rente ait monté à 77 roubles. Et cependant ces titres, tout en n'offrant pas moins de garanties que la rente, rapportent un revenu supérieur de 0,50 %. Même chose pour les valeurs des banques foncières qui ont très peu monté. C'est précisément cette irrégularité dans le mouvement de hausse des valeurs qui en prouve le caractère spéculatif. »

Je dis qu'en Russie, à l'heure présente, tous les hommes, à quelque parti qu'ils appartiennent, pourvu qu'ils aient conservé leur sang-froid, verraient avec terreur qu'un nouvel emprunt fut contracté avant même la réunion de la prochaine Douma, car cet emprunt serait la source des difficultés qui immédiatement s'élèveraient entre les représentants du peuple et les représentants du pouvoir central. (applaudissements à l'extrême-gauche).

Je dis donc qu'au point de vue des intérêts français, comme au point de vue international, nous remplissons un véritable devoir en mettant l'épargne en garde contre les tentatives d'un emprunt masqué ou avoué. »

(à suivre).

CROCK-NOTES

Cour d'appel de Paris

(20 décembre 1909)

« Considérant qu'il a été reconnu de tous temps, et plus encore depuis la loi de 1881, que les censures et critiques dirigées contre les entreprises commerciales, industrielles et financières faisant publiquement appel à l'épargne et au crédit, étaient licites, pourvu qu'elles soient sérieuses, faites de bonne foi et inspirées par le louable souci de mettre le public sollicité en garde contre des déceptions possibles ; « Que de telles critiques, émanant d'écrivains documentés et compétents, sont particulièrement opportunes quand il s'agit de Sociétés, établies à l'étranger, sous le régime d'une législation inconnue du public français et affranchie des règles tutélaires de nos lois :

« Qu'il importe plus encore que les opérations de ces entreprises commerciales soient sérieusement et sévèrement contrôlées devant l'opinion quand elles tentent de placer en France leurs titres, au moyen d'une publication abondante afin de ne pas laisser sans réplique la réclame faite pour elles, chez nous, en termes le plus souvent excessifs et dont le public pourrait être victime.

« Renvoie le journal X... des fins de la poursuite.  
« Condamne la Société X... à tous les frais et dépens. »

Condoléances

Nous avons appris avec regret le décès de M. André de Traz, ingénieur des arts et manufactures, président du conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer de Dakar-Saint-Louis, et administrateur de la Compagnie des chemins de Bône-Guelma.

M. André de Traz était le neveu de M. Édouard de Traz, président honoraire de la C<sup>e</sup> Bône-Guelma, retiré aux environs de Genève.

Nous adressons à la famille et à la C<sup>e</sup> B-G. nos sincères condoléances.

Le juré trop presse

A la cour d'assises de Vesoul, le procureur de la République venait de prononcer son réquisitoire; il avait demandé la peine capitale... L'audience fut alors suspendue pour un quart d'heure.

Or, pendant cette suspension, dans un couloir, un juré aperçut l'avocat de l'accusé, M<sup>r</sup> Marvillet, s'approcha de lui et lui tint ce propos dénué d'artifice :

— Soyez bref, ma conviction est à peu près faite.

M<sup>r</sup> Marvillet fut plus bref encore que ne l'avait souhaité ce juré pressé de s'en retourner chez lui après avoir disposé de la tête d'un homme. A la reprise, il déposa des conclusions fondées sur le caractère inquiet du langage qu'il venait d'entendre: pouvait-on se fier à un juge si impatient de condamner — ou même d'absoudre?

La Cour donna raison à l'avocat, en ordonnant le renvoi de l'affaire à une autre session: et le juré s'en fut vaquer aux siennes...

Au B.-G.

La Compagnie des chemins de fer de Bône-Guelma & prolongements a l'honneur d'informer le public qu'elle soumet à l'homologation de M. le Directeur général des Travaux Publics de Tunisie une proposition tendant à établir un service de réexpédition G.V. et P.V. de la gare de Tabarka à Tabarka et vice-versa, via Djebel-Abied, Oued-Melah et Ain-Seba.

Consulter les affiches placardées dans les gares.

Les concessions minières au Maroc

Un règlement minier, promulgué au Maroc en janvier dernier, a établi les conditions dans lesquelles pouvaient être obtenus les permis de recherches et les concessions de mines dans la zone française comme dans la zone espagnole.

Mais de nombreux droits antérieurs à la publication de ce règlement sont invoqués sur des concessions revendiquées parfois par des personnes ou des sociétés de nationalités différentes.

Le règlement de ces litiges a été confié à une Commission arbitrale internationale, par un décret chérifien promulgué le 20 janvier dans la zone espagnole et le 30 du même mois dans la zone française.

Cette Commission se réunira à Paris. Elle a déjà constitué ses bureaux, qui fonctionnent depuis le 15 avril, 2, rue Édouard-VII, et qui procèdent à la réception des nombreuses demandes qui, sous peine de forclusion, doivent lui être adressées au plus tard le 20 mai en ce qui concerne la zone espagnole, et le 30 mai en ce qui concerne la zone française.

Pour finir

Le vieux général de X... vit très retiré dans une maisonnette, sur les bords de la mer.

Son jardinier lui demandait l'autre jour quels arbustes il voulait faire planter de chaque côté du perron :

— Vous avez le choix, mon général : des fusains, des troènes, des...  
— Non, pas de ça; mettez des grenadiers, ce sera plus militaire.

PASSEZ L'ÉTÉ EN HAUTE-SAVOIE

jusqu'à fin septembre, pays admirable, et vous ne regretterez pas votre séjour en France.

Cure de lait, d'altitude, d'eau minérale. Pensions pour toutes les bourses. Habitants très accueillants. Excursions nombreuses, sur les lacs, sur les glaciers du Mont Blanc ou autres, le Voiron, le Salère, etc., etc.

Passer l'été en Haute-Savoie, c'est reprendre de la santé, des forces, de la vigueur pour affronter sans danger le climat débilitant de l'Afrique du Nord.

Spectacles et Concerts

Casino Municipal de Tunis (PALMARIUM)

Directeur artistique : Charles Afrigan

Mardi 26 Mai 1914

Immense succès de :

SOLEA and PARTNER, dans leurs fantaisies acrobatiques. — CLAIR B., diseuse à voix. — BOUTET B., original comique populaire typ' typ'. — JOE WELLING and Co, équilibristes cyclistes sérieux et comiques sur fil de fer. — Alice FREZILLA, du Petit Casino de Paris.

Miles Clairette Rhodes, Netty Franckel, Pactha, Lucienne de Kervon, Salvestra, etc., chanteuses.

PALMA-CINÉMA.

Vues nouvelles et inédites.

CINÉMATOGRAPHE OMNIA-PATHÉ

Rue Amilear

Tous les soirs : Représentation

Dimanches et Fêtes : Matinée

Un Conseil pratique

Ne recevez jamais un « démarcheur », c'est-à-dire un courtier financier, qu'il soit directeur, sous-directeur ou simple employé de banque.

Économisez-le sans ménagement, quel qu'il soit.

Adoptez cette règle et observez-la rigoureusement.

Vous vous en trouverez bien et vous n'aurez plus à vous mordre les doigts d'avoir acheté des « Phosphates Tunisiens », des « Anciens Établissements Bertrand », des « Prospections des Mines de Nebeur », des « Antimoines d'Ain-Taya » ou des « Sidi-Driss ».

Mesdames  
HEMAGENE TAILLEUR  
Époques Douceuruses, Irrégularités, Retards, Suppressions,  
Soleil produit scientifique Adopté  
par les Hôpitaux de France et de l'Étranger  
Préparé par TAILLEUR, 10, rue de la Doune,  
Ass. Professionnelle à l'École de Médecine, Ex-Interne  
des Hôpitaux de Paris, Officier d'Académie.  
Le FLICOR dans toutes les Pharmacies de France 2.25  
— à mandat J. B. Brochard spécialiste, praticien à l'École  
d'adresse à P. YALLET, 10 — A FONTAINEBLEAU (S.-M.)

Dépôt principal à Tunis :

Pharmacie FATTACCIOLI, avenue de France, 7

SOCIÉTÉ DES PHOSPHATES TUNISIENS

Partis de la Mohamédia.  
Salines de Tunisie.  
Salins de Tunisie  
Société des Minerais Tunisiens Djebel-Kébouch.  
Mines de fer de Douéris.  
Mines de fer de Nebeur.  
Sidi-Driss.

Papeteries de la Régence.  
Société des Pâtes d'Alfa.  
Mines de Zaghouan.  
Mines de Djebel-Mrlah.  
Phosphates de Maknassy.  
Djebel-Lorbeus.  
Nitrates Tunisiens.

VÊTEMENTS  
J. BELL  
5, Rue d'Italie, TUNIS

RAYMOND VALENSI  
INGÉNIEUR-ARCHITECTE  
22, rue de Russie — TUNIS  
Immeubles de rentes  
Constructions Industrielles et rurales  
Arrosage — Distribution d'eau  
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

Pharmacie BLOCH  
Léon Bloch Fils  
Pharmacien de 1<sup>e</sup> classe  
de l'Université de Montpellier  
Lauréat de l'École Supér. d'Alger  
Spécialités françaises et étrangères. —  
Optique médicale. Oxygène, sérum, pré-  
parations et pansements stérilisés. Service  
spécial d'expédition immédiate. — Condi-  
tions avantageuses pour Sociétés, Exploi-  
tations minières, agricoles, industrielles.  
Téléphone 553

AVIS  
M<sup>me</sup> Shenlberg, ex-associée de  
M. Camille, prévient le public qu'elle  
a ouvert une Crèmerie ayant pour  
titre Au Déjeuner Parisien, 1, rue  
d'Angleterre, près de la Gare et de  
la Poste.

J. A. Bembaron  
9, rue Es-Sadikia — TUNIS  
Pianos Pleyel  
et BOISSELOT  
Vente-location à partir de 225 fr. par mois  
Locations de Pianos neufs  
à 15 francs par mois  
Machine à écrire DACTYLE  
300 fr. avec facilités de paiement

Absinthe Berger  
FABRICATION ET QUALITÉ SUPERIEURES

INDUSTRIE FUNÉRAIRE  
FÉLIX FISCHER  
13, route de L'Ariana (en face du Cimetière)  
TUNIS  
Lire :  
L'Humanité  
Directeur : Jean Jaurès

Le Courrier Européen  
Directeurs : A. Morizet et Paix-Séailles  
90, rue de Varenne — Paris

LES HOMMES DU JOUR  
Directeur : Henri Fabre  
20, rue Jean-Jacques Rousseau — Paris

LE BONNET ROUGE  
Quotidien  
16, rue du Croissant — Paris

La Bataille Syndicaliste  
Quotidienne  
10, boulevard Magenta — Paris

LA RAISON  
Journal-Revue  
49, boulevard Saint-Michel — Paris  
Abonnement : 10 fr par an.

Vient de paraître :  
Libérez les Indigènes  
ou Renoncez aux Colonies  
PAR  
CHARLES DUMAS  
député  
Eugène Figuière, éditeur, 3, rue Cor-  
neille, Paris. — Prix : 3 fr. 50.  
En vente aux bureaux du journal

MAISONS RECOMMANDÉES

Hôtel Moderne, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommande aux voyageurs et touristes. Prix modérés.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. — Téléph. 450.

Au Flamant Rose. M. BLANC, naturaliste, rue Al-Djazira, 16, en face de l'Hôtel de Paris. — Pelleterie, Fourrures. Prix modérés.

Gravure administrative et commerciale. L. BERENGER, 11, rue Al-Djazira. Timbres en caoutchouc. La plus ancienne et la plus importante maison de Tunis.

Grand Dépôt de Poterie, Faïence, Porcelaine, Verrerie, Quincaillerie, Lampisterie. Maison MARTINEZ frères, rue d'Italie, 28, Tunis.

Pavillon Beau-Séjour. Carthage-Station Restaurant de premier ordre. E. Girard, propriétaire.

Grand Café-Restaurant-Brasserie de Paris. J. BILLIANT, propriétaire. — Bières Pousset. Champigneulle et Spatenbrau.

200 repas par jour. RESTAURANT du ROSEAU. Plats du jour. Repas à la carte et à prix fixe. Avenue Jules Ferry.

Salon de Coiffure, Albert Lévy, 10, rue du Bon-Secours. Spécialité de tresses et nattes. Parfumerie, dentifrices, bimbeloterie, cordes de mandoline et de guitare.

Imprimerie de l'Orient, 40, rue des Maltais. Travaux typographiques en tous genres et en langues étrangères.

Restaurant des Deux-Mondes  
CAMILLE, PROPRIÉTAIRE  
9, avenue de Carthage - Tunis  
Repas à la carte et à prix fixe  
Pension : 55 francs

SOURDS

qui n'avez encore pu améliorer votre triste situation et voyez la vie heureuse autour de vous sans l'entendre, hélas ! allez en toute confiance voir les appareils ACousticon qui vous rendront l'ouïe 90 fois sur 100, et ont acquis aux Etats-Unis une réputation splendide, grâce à leurs mérites et à leur sincérité.

CATALOGUE SUR DEMANDE A :  
GENERAL ACOUSTIC COMPANY  
6, rue de Hanovre, PARIS

LA PETITE TUNISIE SOCIALISTE

se trouve en France :  
à Paris : au kiosque n° 16, boulevard des Capucines, en face du Grand Café (qu'il ne faut pas confondre avec le Café de la Paix) ;  
chez Madame Vauriot, bibliothèque de la gare P.-L.-M. (sous le buffet) ;  
et à l'Office Tunisien, 2, rue Meyerbeer.  
Dans les gares de : Marseille, Toulon, Nice, Monaco, Monte-Carlo, Lyon-Perrache, Avignon, Valence, Dijon, Vichy, La Roche (Yonne), Saint-Germain-des-Fossés, Bellegarde (Ain), Mâcon, Grenoble, Lons-le-Saunier, Bourg, Annemasse, etc.

Imprimerie Spéciale de la "Petite Tunisie Socialiste"  
Le gérant : J. Giannitrapani.

Le  
Courrier Européen

HEBDOMADAIRE  
Politique - Littérature  
Questions - Sociales - Actualité  
COMITÉ DE DIRECTION :  
B. PÉREZ GALDOS Charles SEIGNOBOS  
Georg BRANDES Giuseppe SERGI  
Gabriel SÉAILLES Marcel SEMBAT  
Paul MILOUKOFF Édouard BERNSTEIN  
Émile VANDERVELDE

Le Courrier Européen est la revue qui, par la variété de ses sujets traités, la renommée de ses auteurs, la sûreté de sa documentation, l'originalité de ses enquêtes, la diversité de ses informations, s'est acquis une réputation mondiale.  
Le Courrier Européen constitue un recueil de plus haut prix pour quiconque s'intéresse aux grandes questions politiques, économiques et sociales qui se posent dans le monde.  
Le Courrier Européen est la seule revue internationale qui sache rester parisienne.

16 PAGES  
Illustrés par le crayon des meilleurs Artistes français

ABONNEMENTS :  
France et Colonies. Un an, 10 fr. | Six mois, 6 fr.  
Union postale. Un an, 15 fr. | Six mois, 9 fr.  
Le Courrier Européen rembourse intégralement le montant de son abonnement par des PRIMES entièrement Gratuites  
Numéro Spécimen gratuit sur demande

Bureaux : 8, B<sup>is</sup> des Italiens, PARIS



# VINS en Gros - René LAVAU

Avenue de Carthage, 41 - TUNIS

Les MEILLEURS VINS de TUNISIE  
Cinq Médailles d'Or Paris  
Grand Diplôme d'Honneur Londres  
Grand Prix Bruxelles  
Hors Concours Roubaix-Tunis  
Membre du Jury Gand

SPECIALITÉ  
Vins Blancs de TUNISIE  
rouge et blanc CARTHAGE  
et MUSCAT

## Chaux Hydraulique & Ciment

PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)  
Bureau : 22, rue Es-Sadikia  
Téléphones : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réservé Hammam-Lif)

## Vins, Eaux-de-vie du Domaine Potinville de F. BERNET

TUNIS - 23, rue d'Italie, 23 - TUNIS  
Liqueurs de Marques  
Eaux Minérales, etc.  
LIVRAISON A DOMICILE

Les Placements Exceptionnels  
5 % net d'impôt, sans courtage  
ou commission quelconque, constituent un placement  
exceptionnel. C'est le cas du

**BON DE CAISSE**  
qui est délivré chaque jour, 15, rue d'Alger, par la  
Banque Franco-Tunisienne de Prêts Mobiliers.

## Maison de PYROTECHNIE

Joseph PAONESSA, artificier  
Fournisseur de S. A. le Bey et de la ville de Tunis  
Magasin de Vente : 35, Avenue Jules-Ferry - TUNIS  
Torches en feu de couleurs pour réveillons aux flam-  
beaux - Spécialité de signaux pour la Marine  
et les Chemins de fer  
Mèches de sûreté pour Mines  
Fabrique à Borgel, route de La Goulette  
TÉLÉPHONE 430

## Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés  
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse  
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe  
avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques  
ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, sous-  
criptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit cir-  
culaires et mandats de voyage payables dans le monde entier.  
Dépôts à vue : 2 %  
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 4 ans) : 3 %  
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition  
du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de proprié-  
tés.  
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux  
déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.  
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

## BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs  
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia  
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAJ  
Emission de chèques et de lettres de Crédits - Chan-  
ge de Monnaies - Garde de Titres et Objets précieux  
- Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de  
banque  
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

## Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme - Capital 75 millions  
SUCCURSALE DETUNIS : Avenue de France  
A gences à SOUSSE et à BIZERTE  
PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Fon-  
cier de France amortissables de 10 à 30 ans.  
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.  
Ordres de Bourse, Avances sur titres et sur marchandises  
Garde de titres, Paiement de coupons, Paiements télégraphi-  
ques, Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays. Location  
de Coffres-forts, Changes de monnaies étrangères, Dépôts de  
fonds à échéances fixes, Un an à 4 ans 3 0/0.  
Dépôts à vue, Comptes chèques avec intérêts.

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France  
Société anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000  
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence  
Agence en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAJ  
Principales Opérations  
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts  
- Escomptes et encaissements d'effets de commerce - Avan-  
ces sur marchandises et connaissements - Crédits documen-  
taires - Délivrances de chèques sur tous pays - Opérations  
de Bourses - Souscriptions sans frais aux émissions - Avan-  
ces sur titres - Garde de titres - Encaissements et Escompte  
de coupons - Virements télégraphiques - Billets et Lettres  
de crédit circulaires - Change de monnaie.  
Correspondants sur toutes les places de France  
et de l'Étranger.

## GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI  
USINE A VAPEUR  
Rue d'Espagne et rue de Besançon - TUNIS

Liqueurs de premier choix - Vins en gros  
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI  
Récompensés à plusieurs expositions et concours. Médaille  
d'Or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours  
Paris 1906.

## DANS LE MONDE ENTIER

Les Agriculteurs, les Industriels,  
les Marines de guerre et Marchande,  
les Automobileistes, les Aviateurs, etc.  
graissent leurs machines avec les Huiles Minérales  
Américaines

## VACUUM MOBILOL

Marque "GARGOYLE",  
et reconnaissent tous la supériorité des Lubrifiants fabriqués  
par la  
"VACUUM OIL COMPANY",  
Société anonyme au capital de 2.000.000 de francs  
Maison A. MODIGLIANI  
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :  
5, rue Saint-Charles - TUNIS  
Télegr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

## CIE DE NAVIGATION MIXTE

Compagnie Touche - Paquebots-poste français  
AGENCE DE TUNIS  
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie,  
la Tunisie, la Sicile, la Tripolitaine et le Maroc.  
Transport de passagers, de dépêches et de Marchandises.  
ARRIVÉE de MARSEILLE tous les dimanches à 9 h.  
- à MARSEILLE tous les Mercredis à 5 h. 15 matin.  
- de MARSEILLE tous les vendredis à 4 h. 15 m.  
de la COTE TUNISIENNE, Tripoli, Djérba, Gabès, Sfax,  
Mehdia, Monastir, Sousse, tous les samedis à 9 h. 30.  
DÉPART de TUNIS pour MARSEILLE tous les lundis, à 2 h. s.  
- de MARSEILLE pour TUNIS, la COTE tunisienne et  
TRIPOLI, tous les mercredis à midi.  
- de TUNIS pour MARSEILLE tous les mercredis 10 h. m.  
- de MARSEILLE pour TUNIS tous les mercredis à midi.  
- de TUNIS pour la COTE TUNISIENNE (Sousse, Mo-  
nastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djérba, Tripoli, tous  
les vendredis à 8. soir.  
Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax,  
Djérba, Zarzis et les Bihans et retour par les mêmes escales  
(sauf modifications).  
La Compagnie accepte avec connaissements directs les mar-  
chandises à destination de Toulon, Cannes, Nice et tous les  
points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.  
Services réguliers de Tunis sur Alger-Oran-Rouen et Dun-  
kerque.  
La Compagnie délivre également, à toute époque, des billets  
de Tunis à Paris et retour.  
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence,  
à Tunis, 8, rue d'Alger.  
Les Agents Principaux : PEDELUPÉ Frères.

## Compagnie Générale Transatlantique

SERVICES POSTAUX RAPIDES

Arrivées et Départs de la Semaine :  
ARRIVÉES  
Dimanche à 4 h. du matin, service rapide de Marseille et Bizerte  
Mardi à 3 h. du soir, service rapide de Marseille.  
Mercredi, à 5 h. du matin, service rapide de Sfax et Sousse.  
Vendredi à 9 h. du matin, service rapide de Malte.  
Vendredi à midi, service, rapide de Marseille.  
Samedi à 5 h. du matin, service d'Alger, Bône, Djidjelli,  
Bône, Philippeville, Bône, La Calle, Tabarka et Bizerte.  
Samedi à 5 h. du matin, service de Bordeaux, Nantes et  
Saint-Nazaire, par transbordement à Alger.  
DÉPARTS  
Dimanche à midi, service direct pour Marseille.  
Dimanche à 2 h. du soir, service rapide pour Sfax et Sousse.  
Mercredi à midi et demi, serv. rap. pour Bizerte et Marseille.  
Mercredi à 4 h. du soir, service rapide pour Malte.  
Vendredi à 2 h. du soir, service rapide pour Marseille.  
Samedi à 10 h. du matin, service pour Bordeaux, Nantes et  
Saint-Nazaire par transbordement.  
N.-B. - Un service de et pour Bordeaux, Nantes et Saint-  
Nazaire a lieu toutes les 5 semaines.  
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la  
Compagnie Générale Transatlantique, 3, rue Es-Sadikia, Tunis.

## Chaussures FAURE

solides pour la marche et la campagne  
Chaussures FAURE  
habillées pour soirées  
Chaussures FAURE  
Pantoufles élégantes, sabots, galoches, chaussons  
Chaussures FAURE  
Dames, Messieurs, Fillettes et Garçonnetts  
14, rue d'Italie, 14 - TUNIS Succursale à BIZERTE

## Restaurant du Japon

C. Fiorini & C. Falorni, propriétaires  
7, rue Amilcar, 7 - TUNIS  
Service à la Carte. - Repas sur commande. - Vraie Cui-  
sine Italienne. - Spécialité de Ravioli et Cassate. - VINS  
Fins de la Maison ROUFF de Naples. - Vins de Piémont et  
Vins de Chianti.

## R. WALLUT & Cie

(R. WALLUT, G. HOFFMANN, associés)  
89, rue de Portugal - TUNIS



Catalogue spécial franco sur demande

## VILLA DE L'ARCHET

HOTEL, PENSION DE FAMILLE  
à Saint-Cergues (Haute-Savoie)

Chambre & Nourriture comprise, 4,50, 5 et 6 fr. par jour  
de d'air - Situation agréable, aux pieds des Monts Voirons  
de splendide. - Beaux Ombrages. - Confort et Cuisine soignée.  
Centre d'Excursions  
A 8 minutes de chemin de fer d'Ancennes. - A proximité de  
Genève, Thonon, Evian, etc. Chambre noire pour photographie  
Conditions spéciales pour Famille  
Écrire : PILLONEL, Villa de l'Archet, St-Cergues (Hte Savoie)  
ou au journal pour les renseignements

## AGENCE DANA

9, rue Es-Sadikia, 9 - TUNIS  
Déménagements par cadres et voitures capitonnées à prix  
très réduits. - Formalités en douane. - Assurances Maritimes.  
- Embarquements et débarquements.  
Avances sur marchandises. - Transports pour tous pays à  
terrestre. - Garde-meubles assuré. - Billets circulaires. - Bil-  
lets facultatifs et billets des Compagnies Maritimes, françaises  
et étrangères, correspondants partout.  
Entallage de mobiliers. - Maison de Confiance.  
Entrepôts : Avenue de Londres prolongée ; 30, rue de Mont-  
pellier et rue du Caire Téléphone 490

## L'Aermotor

Moulin à Vent en acier galvanisé  
Les plus Hautes Récompenses aux Expositions  
Pour tous renseignements, s'adresser chez :  
M. P. LECLERQ & Cie  
Avenue de Carthage - TUNIS

## Grande Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Anglaise et Viennoise

Wagner & Cie

TUNIS - 24, rue d'Italie - Avenue de Paris, 8 Téléphone 4.49  
Pain Français. - Pain de Ménage. - Spécialité de Pain Viennois. - Pain Anglais pour Sand-  
wichs. - Brioches et Croissants. - Zwiebacks. - Grissini de Turin. - Nouilles fraîches -  
Farines. - Pâtisserie de premier ordre. - Coniserie et Chocolats des premières marques. -  
Glaces et Sorbets sur commande. - Fournitures pour Soirées, Baptêmes et Mariages. - Carton-  
nages de luxe. - Articles pour Etreennes.  
Dépôt exclusif des Produits alimentaires antidiabétiques de la Glutinerie Saint-Louis de Marseille  
Service à domicile - Expéditions à l'Intérieur  
-« PRIX SPECIAUX POUR LES HOTELS ET RESTAURANTS »-  
SUCCURSALE à SOUSSE : Rues du Marché et Villedon.

## BATTAGES

## BRIQUETTES MERTHYR

Monopole exclusif :  
Société Commerciale Tunisienne 31, rue Es-Sadikia  
TUNIS  
Tunis - Bizerte - Sousse

# TUNISIA-PALACE

Hotel de premier ordre Lumière électrique  
150 CHAMBRES & SALONS  
Hôtel de premier ordre Lumière électrique  
Le plus bel Hôtel du Littoral Africain - Jardin d'Hiver  
Seul Hôtel à Tunis avec Ascenseur  
Tout confort moderne